

Fédération de la Publicité

Paris, le 30 juin 2008

Communiqué de presse

Signature d'un accord de branche relatif aux salaires minima pour les entreprises relevant de la Convention collective nationale des entreprises de la publicité et assimilées

Les huit organisations syndicales d'employeurs relevant de la Convention collective de la publicité (AACC, PRESSPACE, SIRRP, SNA, SNPTV, SPG, UDECAM et UPE ¹) et la quasi-unanimité des organisations syndicales représentatives de salariés (CFDT, CFTC, FILPAC-CGT, FO) se sont accordées sur de nouveaux niveaux de salaires minima conventionnels applicables à partir du 1^{er} juillet 2008. Cet accord fait l'objet d'une demande d'extension.

Ces dispositions se substituent à l'article 1 de l'annexe III de la Convention collective nationale des entreprises de la publicité et assimilées. Les autres dispositions demeurent inchangées.

Appointements mensuels bruts

1^{ère} catégorie : employés

Niveau 1 (débutant*)	1 322,00 €
Niveau 2	1 329,00 €
Niveau 3	1 348,00 €
Niveau 4	1 415,00 €

2^{ème} catégorie : techniciens / agents de maîtrise

Niveau 1	1 459,00 €
Niveau 2	1 503,00 €
Niveau 3	1 550,00 €
Niveau 4	1 644,00 €

3^{ème} catégorie : cadres

Niveau 1 (débutant**)	1 791,00 €
Niveau 2	1 965,00 €
Niveau 3	2 315,00 €
Niveau 4	3 033,00 €

* pendant six mois - ** pendant un an

Contact : Leslie OCCANSEY

Tel : +33 (0)1 47 42 27 43.

Fax : +33 (0)1 42 66 59 90.

Mèl : contact@federation-pub.fr

¹ Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), Syndicat National de la Publicité Presse (Presspace), Syndicat Indépendant des Régies de Radios Privées (SIRRP), Syndicat National des éditeurs d'Annuaire (SNA), Syndicat National de la Publicité Télévisée (SNPTV), Syndicat de la Presse Gratuite (SPG), Union Des Entreprises de Conseil et Achat Media (UDECAM), Union de la Publicité Extérieure (UPE)

Tel: 01.47.42.13.42. / Fax: 01.42.66.59.90.

40, Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

Mèl : contact@federation-pub.fr